



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de
L'ESSONNE

Arrondissement
de
PALAISEAU

COMMUNE DE VILLEJUST

ARRETE N° 2025- 087

**ARRETE PORTANT MODIFICATION SUR UNE AUTORISATION DE
STATIONNEMENT POUR UN CONDUCTEUR DE TAXI**

Le Maire de la commune de VILLEJUST.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 à L2213-3 ;

VU le Code de la Route et notamment son article L411-1 ;

VU le Code des Transports ;

VU la loi n°2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;

VU le décret n°2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes ;

VU l'arrêté municipal du 14 septembre 1973 portant création de deux places de stationnement de taxi sur le territoire de la commune de Villejust ;

VU l'arrêté municipal n°1799 du 16 juin 2022 attribuant à Monsieur Lamine BAH l'exploitation de l'autorisation de stationnement sur le territoire de Villejust ;

CONSIDERANT le courrier du 12 septembre 2025 de Monsieur Lamine BAH nous informant qu'il a changé de véhicule ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à un nouvel arrêté municipal afin que Monsieur Lamine BAH puisse exercer sa profession ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La Société LBH Taxi, dont le siège social est situé au 75 Chemin de Bezones, 91310 Montlhéry, représentée par Monsieur Lamine BAH, est autorisé à exercer la profession de conducteur de taxi sur le territoire de notre commune.

ARTICLE 2 : L'exploitation de cette autorisation se fera avec le véhicule immatriculé ET-968-KD de marque Peugeot.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le responsable de la police municipale de Villejust sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Une ampliation sera transmise à Madame La Préfète de l'Essonne.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Villejust, le 15/09/2025

Le Maire,

Igor TRICKOVSKI



Affiché le : 15/09/2025.